

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 28/04/2014

Date de la convocation:

16/04/2014

Date d'affichage:

17/04/2014

L' an 2014 et le 28 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 34

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot

Secrétaire de séance :

Mme DUTEY Sylvie.

Réf : 086.2014

Vote : A l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

086.2014 : Election du président (L. 2122-7 du CGCT).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats des élections municipales et la composition du conseil communautaire précédemment installé,

Vu les dispositions relatives à l'élection du président,

Entendu l'exposé du président de séance M. Francis KAISER,

Le président de séance invite les candidats à la présidence à se déclarer et à se rendre à l'avant de la salle.

Candidatures :

Se déclarent candidats à la présidence les conseillers suivants :

1. M. Christophe SCHERTZ, maire de Niedersteinbach,

2. M. Jean Marie HAAS, maire de Gunstett.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, et après avoir donné la parole à chacun des candidats qui ont pu s'exprimer librement sans contrainte de temps, le président de séance invite le conseil communautaire à procéder aux opérations d'élection :

Envoyé en préfecture le 12/05/2014
Recu en préfecture le 12/05/2014
Affiché le 

ELECTION DU PRESIDENT

	Premier tour absolue	2è tour absolue	3è tour relative
Majorité			
Nombre de votants (conseillers avec droit de vote présents)	35	Pas de 2è tour	Pas de 3è tour
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0		
Nombre de bulletins déposés dans l'urne	35		
Bulletins blancs	0		
Bulletins nuls	0		
Suffrages exprimés (bulletins déposés- blancs et nuls)	35		
Majorité absolue	18		
A obtenu (liste des candidats déclarés) :			
1. M Christophe SCHERTZ	14		
2. M Jean Marie HAAS	21		

Proclamation de l'élection du président :

Le président de séance, après avoir constaté la régularité des opérations de vote, proclame les résultats. M. Jean Marie HAAS est élu président de la communauté de communes.

Le président de séance installe dans ses fonctions le président nouvellement élu. Ce dernier prend la présidence de la séance.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 07/05/2014

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

